



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du trente-et-un mai deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23 Quorum : 12 Présents : 16 Suffrages exprimés : 20	<p><u>Présents</u> : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas, VAN GORKUM Valéry</p> <p><u>Absents excusés</u> : DANVY Jacques, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger</p> <p><u>Pouvoirs</u> : HARDY Laetitia à MOUTTET Manuel, JANEY Emilie à DARDINIER Virginie, MARION Sylvie à GAUTIER Pierre, TOURREL Roger à VACHER Nicolas</p>
--	---

Secrétaire de séance : GARCIA Laetitia

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SITES DE COMPOSTAGE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry CONSTANT DIT BEAUFILS, conseiller municipal. Il expose à l'assemblée délibérante qu'afin de se conformer à la réglementation qui rend obligatoire le tri des biodéchets au 1er janvier 2024 et dans le but de détourner ces déchets de l'incinération, la CAPV accompagne la création de sites de compostage partagé.

Dans ce cadre, il propose au Conseil d'autoriser l'installation, d'un site de compostage partagé sur le parking du 18 juin.

VU la Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire selon laquelle chaque citoyen doit pouvoir disposer au 31 décembre 2023 d'une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles afin que ceux-ci ne soient plus éliminés mais valorisés,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte propose de mettre à disposition des communes membre des sites de compostage partagé,

CONSIDERANT le projet de convention de la CAPV pour la mise à disposition de sites de compostage au sein de l'espace public ci-annexé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE,**

*Abstention : GAUTIER Pierre, MARION Sylvie (par procuration)*

- 1) APPROUVE le projet de convention de la CAPV pour la mise à disposition de sites de compostage,

- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT



La secrétaire de séance  
Laëtitia GARCIA



Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le 13/06/2024
- publication le 13/06/2024

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie  
de  
FORCALQUEIRET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du trente-et-un mai deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 16

Suffrages exprimés : 20

Présents : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas, VAN GORKUM Valéry

Absents excusés : DANVY Jacques, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger

Pouvoirs : HARDY Laetitia à MOUTTET Manuel, JANEY Emilie à DARDINIER Virginie, MARION Sylvie à GAUTIER Pierre, TOURREL Roger à VACHER Nicolas

Secrétaire de séance : GARCIA Laetitia

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SITES DE COMPOSTAGE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry CONSTANT DIT BEAUFILS, conseiller municipal. Il expose à l'assemblée délibérante qu'afin de se conformer à la réglementation qui rend obligatoire le tri des biodéchets au 1er janvier 2024 et dans le but de détourner ces déchets de l'incinération, la CAPV accompagne la création de sites de compostage partagé.

Dans ce cadre, il propose au Conseil d'autoriser l'installation, d'un site de compostage partagé sur le parking du 18 juin.

VU la Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire selon laquelle chaque citoyen doit pouvoir disposer au 31 décembre 2023 d'une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles afin que ceux-ci ne soient plus éliminés mais valorisés,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte propose de mettre à disposition des communes membre des sites de compostage partagé,

CONSIDERANT le projet de convention de la CAPV pour la mise à disposition de sites de compostage au sein de l'espace public ci-annexé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE,**

*Abstention : GAUTIER Pierre, MARION Sylvie (par procuration)*

- 1) APPROUVE le projet de convention de la CAPV pour la mise à disposition de sites de compostage,**

**AR Prefecture**

083-218300598-20240606-DEL2024\_013-DE  
Reçu le 13/06/2024

Séance du 6 JUIN 2024  
N°2024/013

- 2) AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT

La secrétaire de séance  
Laëtitia GARCIA

Acte rendu exécutoire après :  
- transmission en préfecture le  
- publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## AR Préfecture

### Délibération 2024/013 | Convention de mise à disposition de sites de compostage

Identifiant unique de l'acte : 083-218300598-20240606-DEL2024\_013-DE

Numéro d'acte : DEL2024\_013

Date de décision : 06/06/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 9-1-0-0-0 (Autres domaines de compétences / Autres domaines de compétences des communes)

Fichier acte : DEL\_2024-013\_convention compostage.pdf

---

Fichier(s) annexes(s) : DEL\_2024-013\_convention compostage\_annexe.pdf

---

Collectivité émettrice : FORCALQUEIRET

Acte transmis par : Gaëlle DOUGUET

---

Date d'envoi de l'acte : 13/06/2024 10:16:23

Date de réception de l'AR : 13/06/2024 10:16:49